



PRÉFET DU NORD

Lille, le 9 juin 2017

## Communiqué de presse

### L'ETAT MODERNISE ET SIMPLIFIE LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES : PLUS BESOIN DE SE DEPLACER EN PREFECTURE GRACE A DES SERVICES TOUJOURS PLUS NOMBREUX EN LIGNE



La modernisation et la simplification des démarches administratives constituent une préoccupation majeure et permanente du ministère de l'Intérieur. Le plan « préfectures nouvelle génération » rend les démarches plus faciles et rapides. Il répond à la demande forte des usagers, toujours plus connectés, de pouvoir faire leurs démarches à distance, 24h/24, sans avoir à se déplacer en préfecture.

#### Faire ses démarches administratives sans bouger de chez-soi

Ainsi, la plupart des démarches liées aux cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation (cartes grises) peut désormais se faire par la voie numérique. A titre d'exemple :

- **Certificat d'immatriculation** : changer l'adresse de sa carte grise ; déclarer la vente d'un véhicule ; obtenir un certificat de non-gage. Un nouveau télé-service est accessible depuis le 2 juin: la demande de duplicata, pour remplacer une carte grise volée, perdue ou détériorée.
- **Permis de conduire** : demander un permis de conduire ; savoir où en est la production d'un permis de conduire ; connaître le solde de ses points.
- **Carte nationale d'identité et passeport** : réaliser une prédemande de carte d'identité ; réaliser une prédemande de passeport ; savoir où en est la production d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité.

#### Modification des horaires aux guichets à Lille et à Valenciennes

En lien avec l'évolution des modalités de délivrance des titres, la préfecture du Nord et les sous-préfectures adaptent leurs modalités d'accueil des usagers. Les horaires d'ouverture des guichets « permis de conduire » et « carte grise » seront progressivement réduits. A compter du 19 juin 2017, les services d'accueil des usagers seront ainsi fermés au public le vendredi en préfecture à Lille et en sous-préfecture de Valenciennes.

Des point d'accueil numérique permettent aux usagers qui n'ont pas d'accès à Internet depuis chez eux d'effectuer leurs démarches en ligne en préfecture avec l'appui d'un personnel formé.

Grâce au recours aux télé-procédures et à la centralisation de l'instruction des demandes au sein de centres d'expertise et de ressource des titres (CERT), la nouvelle organisation issue de la mise en œuvre du plan « préfectures nouvelle génération » permettra de réduire les délais d'instruction en sécurisant davantage ces titres. La lutte contre la fraude documentaire fait en effet partie des missions prioritaires de la préfecture et des sous-préfectures.

Retrouvez toutes les démarches en ligne sur le site des services de l'Etat dans le Nord : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr